

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 26.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GIFL.
6 heures.	13.1 au		27 pou.		
du mat.	dessus	60 deg.	7 lig.	N.-O.	couvert
	de 0.				
Midi....	d. au-	deg.	27 pou.		
	dessus		lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	h.	7 h.			
56 m.	6 m.	53 m.	Nouvelle lune.	5	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 26 juillet 1838.

Quelques journaux dévoués au pouvoir, enthousiasmés de la faveur dont le maréchal Soult a été l'objet à Londres, et désireux d'employer cette faveur au profit de leur parti, annoncent assez clairement la rentrée du maréchal dans le cabinet. C'est trop se hâter. Le ministère est tombé au dernier degré de la déconsidération par ses fautes, son incapacité et cette flexibilité de roseau qui lui a fait éprouver tous les échecs sans être brisé. Il s'est usé à lutter contre le pouvoir législatif, et ses combats de mauvaise foi n'auraient pas peu contribué à le discréditer, s'il eût un seul jour égaré l'opinion publique au point de lui donner quelque espérance. Au moment où le maréchal Soult vient de reconquérir par la sympathie du peuple anglais quelque popularité, on comprend qu'un ministère aussi déconsidéré que le cabinet actuel cherche à rallier à lui un homme qui lui puisse donner un peu de lustre et d'éclat, un homme capable de lutter contre les principes de dissolution qu'il renferme, et de raviver une existence qui s'éteint.

Mais quel que soit le dévouement du maréchal Soult pour le pouvoir, nous ne croyons pas qu'il l'amène à une pareille abnégation.

Le maréchal ne peut pas espérer qu'on le laisse à son gré reconstituer un cabinet; et y entrer seul, ce serait vouloir être écrasé sous les incapacités qui le remplissent. Du reste, son arrivée aux affaires ne pourrait être d'aucune utilité ni au pays ni au pouvoir. Ce n'est pas un changement d'hommes qui nous fera sortir de la voie funeste où nous sommes entraînés, c'est un changement de système. Hors de là, il n'y a rien à espérer. Jeune ou vieille gloire, puissance ou timide épée ne rendront pas à la nation la confiance qu'elle a perdue. Mais comme l'aveuglement est le propre de l'orgueil, le pouvoir ne comprend pas encore la nécessité d'un changement de système.

Si dans de pareilles circonstances quelque considération pouvait déterminer aujourd'hui la pensée dirigeante à appeler M. Soult aux affaires, ce ne pourrait être que le désir de donner à l'armée un chef qui pût exercer sur elle plus d'influence que M. Bernard, et par cela même ne se trouvât pas arrêté dans l'accomplissement de ses volontés arbitraires par les réclamations que l'on pourrait faire entendre. De toutes parts se manifeste le mécontentement de l'armée, mais on refuse d'en reconnaître les causes, ou plutôt on feint de les ignorer; et comme on ne veut ni les avouer ni les faire cesser, on trouve commode d'accuser l'opposition de le faire naître et de le fomenter pour s'en servir au besoin. On rappelle avec perfidie les malheurs des guerres civiles qui ont ensanglanté nos cités, mais on se garde bien de dire que les amentés ces malheurs, à quelles secrètes manœuvres nous en avons été redevables.

Nous n'avons jamais ni flêté ni attaqué l'armée; nous nous sommes faits, au contraire, ses défenseurs. Nous avons pu quelquefois reprocher des actes que nous condamnions à des hommes portant l'habit militaire; est-ce à dire pour cela que nous avons fait retomber sur l'armée les fautes de quelques-uns de ses membres? Loin de là, nous avons constamment défendu ses droits contre les privilèges, contre l'arbitraire dont on la rendait victime. Ce qui irrite les

défenseurs du pouvoir, c'est qu'il leur est impossible de nier les griefs dont l'armée se plaint et contre lesquels s'élève l'opposition; c'est qu'il ne leur est pas permis de démentir les actes patents de cette camarilla qui, sous le patronage d'un personnage illégalement influent, dirige l'armée, dispose des grades, des emplois, et brise à son gré des existences honorables qui la gênent. Ce qui excite leur colère, c'est de ne plus pouvoir agir dans l'ombre, c'est de sentir la réaction qui s'opère, la désaffection qui gagne.

L'ovation dont le maréchal Soult vient d'être l'objet à Londres a dû lui donner une trop haute idée de lui-même pour qu'il consente aujourd'hui à se faire le servile instrument de cette indigne coterie. Le rappeler aux affaires, ce serait donc reconnaître la nécessité de changer de système; ce serait vouloir rompre quelque peu avec un passé qui a soulevé tant de récriminations, et le pouvoir est trop aveuglé pour cela. A quoi bon donner satisfaction à l'armée? On a six mois à vivre avant qu'aucune plainte puisse retentir à la tribune; si les officiers font entendre des paroles de mécontentement, la mise en disponibilité n'est-elle pas une arme assez puissante pour leur imposer silence? Si la presse parle trop haut et répète trop souvent ses justes griefs, l'élasticité des lois de septembre ne permet-elle pas de transformer en attentat une défense de droits légitimes, et d'étouffer sous les coups de la pairie les organes de plaintes justes et fondées?

Dans les circonstances actuelles, avec les dispositions bien connues des hommes qui nous gouvernent, avec la certitude qu'on doit avoir qu'ils achèteront la paix à tout prix, le rappel de M. Soult serait une perfidie contre le maréchal dont on sentirait le besoin d'user en France la popularité acquise en Angleterre.

Ce serait en effet s'abuser étrangement que de penser que les différends entre la Belgique et la Hollande, les affaires si compliquées en Orient puissent ou doivent nous amener la guerre, et que, dans cette prévision, le pouvoir veuille mettre à la tête de l'armée un homme qui se recommande par sa gloire militaire. Il faudrait n'avoir pas compté une à une toutes les concessions du juste-milieu, pour lui prêter des rêves de guerre; ce serait oublier bien vite toutes les humiliations qu'il a subies, que de le croire capable de quelque acte de fermeté qui pourrait compromettre la léthargique paix dans laquelle il sommeille depuis huit ans.

D'ailleurs, l'ambassade du maréchal Soult est loin d'avoir produit à la cour de France un effet analogue à celui qui a été ressenti parmi la population anglaise. Les grands hommes qui nous dirigent ont trop peu de gloire personnelle pour ne pas jalouser la gloire d'autrui; tout ce qui élève ceux qui les entourent semble les rabaisser d'autant; dans l'étroitesse de leurs sentiments, dans la mesquine envie qui les ronge, ils ne pardonnent pas des marques de considération trop personnelles pour en pouvoir prendre leur part.

Ainsi, de quelque côté que nous regardions, nous ne voyons qu'impossibilités au retour du maréchal aux affaires, à moins qu'il y mette une abnégation incroyable, et qu'il se résigne à des humiliations d'autant plus grandes qu'il aura plus à expier.

LE POUVOIR EST SANS FORCE MORALE.

Quoi qu'en disent les gens qui ont leurs motifs pour ne pas aimer la logique, c'est le raisonnement qui mène le monde. Ainsi, pour trouver l'explication du gâchis où nous nous enfonçons de plus en plus profondément, il suffit de parcourir la route bizarre par où on a prétendu conduire l'intelligence publique.

D'abord, tout en proclamant à pleine bouche de grands mots vagues de souveraineté nationale, de légitimité révolutionnaire, on a étouffé violemment toute pensée qui expliquait et développait le dogme de la souveraineté du peuple, tel que la nation le comprenait depuis 89.

Cela s'est fait au nom de la charte pour laquelle on disait que s'était accomplie la révolution de juillet.

Ensuite les doctrinaires ont violé la charte pour la faire accoucher du régime anglais, avec les trois pouvoirs équilibrés. — Ceci a jeté encore hors de la discussion une grande foule d'esprits qui, comme Paul-Louis, avaient donné dans la charte en plein.

Enfin voici les doctrinaires eux-mêmes repoussés avec leur théorie, et qui voient s'élever sans eux et contre eux le dogme de la souveraineté personnelle du roi. — Ils crient, ils réclament, ils menacent d'une *défection*; mais le petit ministère fait briller la pointe des lois de septembre pour leur imposer silence.

Tout va donc son train sans entrave : la chambre des pairs trouve un complot dans une brochure à 10,000 exemplaires, et le *Temps* est condamné pour avoir écouté aux portes les secrets de cette admirable délibération.

Maintenant, je le demande, à quoi peut se rattacher, je ne dis pas la conscience, mais le simple bon sens, mais le plus grossier jugement? Nous vivons dans un siècle et dans un pays où il faut à toute chose une existence morale; quelle est la force morale du pouvoir qui subsiste?

On a détruit non-seulement la vérité, qui est la vie de toute organisation humaine, mais encore les fictions, qui remplacent quelquefois et pour quelque temps la vérité. Que reste-t-il donc? — La question est très-sérieuse ailleurs que dans les antichambres. (Patriote de Saône-et-Loire.)

Pendant que le journal qui se proclame avec tant de modestie la seule colonne du ministère, s'applaudit de la torpéur prétendue de l'opinion publique, et ne veut pas voir les faits qui révèlent son mécontentement, les partis les plus attachés jusqu'ici au pouvoir se séparent par leurs organes un à un du ministère. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler plusieurs de ces symptômes. Aujourd'hui, l'*Echo de Rouen*, qui souvent s'est distingué par la vivacité de son ministérielisme, se range à côté de M. Duvergier de Hauranne et du *Journal général*. C'est à l'article de la *Presse*, que nous avons signalé dernièrement, qu'est dû l'honneur de cette conversion.

Nous ne savons comment le ministère et ses journaux interpréteront ce nouvel échec; nous ne comprenons pas comment, en présence de semblables résultats, on ose dire avec une légèreté persifflante que l'opinion ne s'émue pas. Nous supposons cependant que les feuilles publiques en sont jusqu'à un certain point l'organe, et lorsque nous voyons des journaux, huit ans fidèles à la politique actuelle, s'en éloigner en protestant contre des tendances qu'on leur laisse apercevoir enfin, il nous semble qu'il y a là un fait beaucoup plus éloquent que tous les sophismes. (Le Commerce.)

Hier soir, vers neuf heures, le feu a éclaté à l'hôtel du Chapeau-Rouge, situé quai de Bondy, près la passerelle Saint-Vincent. Nous ne savons pas encore à quelle cause attribuer ce sinistre qui, heureusement, a été promptement arrêté dans sa marche. On n'a à regretter que la perte des greniers à

LES MIRACLES EN ITALIE.

Dans les temps anciens, il n'y avait pas de petite localité dans toute l'Europe chrétienne qui n'eût son miracle indigène à citer; mais grâce au scepticisme railleur de notre époque, ces miracles ne sont plus aujourd'hui que des légendes populaires, des traditions naïves qui font hausser les épaules aux incrédules. L'Espagne et l'Italie sont de nos jours peut-être les seuls pays où les miracles soient encore permanents, visibles et palpables; je ne parlerai que de ceux-là aujourd'hui. Ainsi je ne citerai pas le Christ de Cortone, qui souvent s'est entretenu avec sainte Marguerite; celui de Saint-Paul-hors-les-Murs, qui répondait aux questions des fidèles; ni les trois fontaines que fit jaillir la tête de l'apôtre des gentils, en bondissant lorsque le glaive l'eût séparé du corps. Je ne citerai pas non plus la madone placée sous le portique de l'antique basilique de Saint-Pierre, et dont le visage saigna sous la pierre sacrilège qui vint la frapper, ni l'empreinte que la face de saint Pierre laissa dans la muraille de la prison Mamertine.

On refuserait peut-être de croire que les chefs de saint Hilaire et saint Valentinien, décapités au même instant, se soient collés l'un contre l'autre; que l'église de la *Madona del Baracano* de Bologne, incommodée pendant un siècle en 1402 par les boulets et le jeu des mines, se soit élevée dans les airs et ne soit redescendue à sa place qu'après la levée du siège. On révoquerait en doute peut-être l'authenticité de la *Santa-Casa* de Lorette, et le pouvoir de la statue de saint Janvier d'arrêter les laves du Vésuve. Aussi ne raconterai-je que les miracles dont tout le monde peut encore être le témoin.

C'était le 16 décembre, jour de la *fiesta de sangue*. On sait que lorsque le protecteur de Naples, le grand saint Janvier, fut décapité le 19 septembre 289, sous l'empire de Dioclétien, une femme pieuse recueillit avec une éponge son précieux sang, et l'enferma dans deux fioles. Depuis cette époque, chaque année, et à jour fixe, ce sang caillé se liquéfie à la grande édification des nombreux fidèles qu'attire cette solennité. Je n'avais garde de manquer une pareille occasion. Aussi, malgré la pluie qui tombait par torrents, je m'aventurai dans le quartier le plus sale, dans les rues les plus tortueuses de Naples, pour chercher la cathédrale. A peine arrivé à l'église, que la foule encombrait, un prêtre qui me reconnut sans doute pour un étran-

ger vint à moi, et me fit entrer non-seulement dans la chapelle de saint Janvier, mais encore sur les marches même de l'autel, où était déjà une famille anglaise qu'à sa ferveur je reconnus bientôt pour catholique.

A neuf heures et demie la cérémonie commença. On posa aux extrémités de l'autel un buste en or de saint Janvier, habillé assez simplement, et une espèce de soleil où se place le reliquaire du précieux sang. On dépouilla le buste de ses ornements communs pour le revêtir de ses habits de cérémonie. On lui couvrit la tête d'une mitre d'or étincelante de diamants et d'émeraudes; la chasuble brochée d'or était attachée par une agrafe faite d'une seule émeraude de plus d'un pouce de diamètre; des colliers de diamants, d'émeraudes, de saphirs, de rubis d'une grosseur étonnante chargèrent son cou et ses épaules. On évalua le buste avec ses ornements à plus de 40,000,000 de fr. Tel est le respect des Napolitains pour leur saint protecteur, que dans les moments de la plus grande détresse on eût eu à redouter une insurrection générale si on eût osé toucher au trésor de saint Janvier. Les Français, maîtres de Naples, n'osèrent pas le tenter, et loin de là, une des croix les plus riches est un présent de Murat. Mais revenons à la cérémonie.

Un prêtre arrive, tenant à la main un reliquaire rond, fermé par deux verres qui laissent voir facilement les deux fioles incalculables où le sang est contenu. Aussitôt qu'il paraît, une dizaine de femmes du peuple, qui prétendent descendre de saint Janvier, se mettent à hurler d'une voix effroyable des prières à leur ancêtre pour qu'il opère le miracle. Le prêtre montre aux assistants le reliquaire, le renverse pour prouver que le sang est congelé, tandis qu'un autre prêtre place derrière une bougie allumée en disant à haute voix : *E duro* (il est dur). Les prières commencent, les prêtres disent les litanies, auxquelles les assistants répondent avec ferveur, mais le miracle ne se fait pas. Pendant ce temps, les parentes de saint Janvier émeuvent, hurlent; leur impatience devient de la fureur. Plus de prières, plus de vœux; elles perdent tout respect, elles prodiguent les plus violentes injures au saint qu'elles imploraient. Les mots *faccia gialla* (face jaune), l'injure la plus grande qu'un Napolitain puisse dire à son ennemi, se font entendre. Le miracle ne se fait pas.

Il faut alors recourir aux grands moyens. On place le reli-

quaire dans son riche soleil et on le porte, ainsi que le buste, sur le maître-autel de la cathédrale. Un évêque célèbre le saint sacrifice. Peine inutile! Enfin l'archevêque arrive : le buste et le reliquaire sont portés processionnellement tout autour de l'église. En tête marchent les divers ordres religieux, précédés de leurs bannières. Les principaux magistrats de la ville, en grand costume, portent eux-mêmes le buste et les reliques. On les replace sur l'autel. Tout-à-coup le sang bouillonne; bientôt, au lieu d'une masse solide, les fioles ne contiennent plus qu'un sang pur et limpide. Le peuple tombe prosterné et le canon du fort Saint-Elme annonce à la ville entière que saint Janvier veille encore sur elle.

Plus d'une fois, disent les incrédules, le miracle de saint Janvier a été dans les mains des prêtres un moyen de soulever les Napolitains. Lors de l'occupation française, le miracle tardait à se faire, et déjà la populace en rejetait la cause sur nos compatriotes qui remplissaient la ville. Un moment ils craignaient un massacre. Championnet, qui commandait à Naples, envoya dire à l'archevêque : « Que le sang de saint Janvier coule, sinon je ferai couler le vôtre. » Aussitôt le miracle eut lieu.

On a prétendu aussi que le couvercle du reliquaire contient quelque drogue qui, en touchant un ressort, s'introduit dans les fioles et liquéfie la matière rouge qu'elles contiennent. Mais quand cela serait vrai, n'y aurait-il pas miracle, et miracle plus étonnant encore, dans ce secret si bien gardé par tant de personnes qui depuis tant de siècles en ont été successivement dépositaires?

Pendant que le miracle de la liquéfaction se fait à Naples, un autre au même instant s'opère à Pouzzol.

Dans l'église des Capucins de cette ville, élevée au lieu même où saint Janvier fut martyrisé, on conserve sous deux grilles la pierre qui fut arrosée de son sang; et, bien que cette pierre soit creusée de quelques lignes par le contact des chapelets et des médailles que les fidèles en approchent, les traces de sang existent toujours, et elles bouillonnent à Pouzzol au même instant où le *santo sangue* se liquéfie à Naples.

Près de la pierre sacrée est un buste en marbre du saint protecteur. Un capucin du couvent qui me servait de cicerone me fit remarquer dans la joue de ce buste une cicatrice, preuve irrécusable du dévouement du saint au salut de ses chers Napo-

foin et des provisions qu'ils contenaient; à dix heures le feu était éteint. Dans cette circonstance les pompiers ont montré un zèle et une activité fort louables.

A peine finissait l'incendie de l'hôtel du Chapeau-Rouge, que le feu a pris dans un bateau de foin qui appartient à un propriétaire de la Bourgogne; les marchandises y ont toutes été brûlées. On évalue le dommage à 14,000 fr.

Si nous en croyons la rumeur publique, voici comment le feu y aurait été mis. Des personnes qui venaient de porter secours auraient traversé le pont de la Feuillée tenant à la main des torches allumées et les auraient imprudemment agitées; des étincelles auraient été portées par le vent sur le bateau et y auraient mis le feu.

MM. les chefs d'institution et les maîtres de pension, membres de la société d'éducation de Lyon, désirant se rendre de plus en plus dignes de la confiance des familles, songeaient depuis longtemps à augmenter encore le nombre des garanties que présentent leurs établissements. Le moyen qui leur a paru le plus efficace pour atteindre ce résultat, c'est de s'associer à leurs travaux que des professeurs dont ils auront au préalable reconnu avec certitude les talents et la moralité. A cet effet, ils viennent de nommer une commission pour examiner les candidats sur la spécialité qu'ils se proposent d'enseigner, et apprécier les renseignements qu'ils devront fournir. Cette commission tiendra une séance le 16 août et le 4 octobre de chaque année. Les professeurs qui voudraient profiter de l'occasion qui leur est offerte de se faire connaître avec tous les avantages de la publicité, devront se présenter chez M. Jourdan, secrétaire de la commission, rue des Capucins, n° 8. Ils auront à produire avec leur acte de naissance les certificats attestant le lieu où ils ont fait leurs études. Dans le cas où ils auraient déjà été employés dans quelque maison d'éducation, ils seront tenus de présenter en outre toutes les pièces nécessaires pour constater qu'ils s'y sont conduits d'une manière irréprochable.

Ce qui a surtout engagé MM. les chefs d'établissement à adopter cette mesure, c'est que souvent ils se sont trouvés dans le cas d'écarter, par une juste défiance, et faute de renseignements suffisants, des professeurs dont plus tard ils ont pu apprécier le zèle et la capacité.

Le président de la société d'éducation de Lyon, LACROIX.

Plusieurs sources d'eaux minérales ont été récemment découvertes dans l'arrondissement de Roanne, à Origny (Loire). M. le ministre des travaux publics a nommé M. le docteur Faure inspecteur de ces eaux.

Nous donnons à nos lecteurs les programmes des fêtes qui auront lieu à Paris et à Lyon, à l'occasion des anniversaires de juillet. Les dispositions prises dans la capitale et à Lyon sont d'une mesquinerie qui prouve bien que le gouvernement n'y attache plus aucune importance. Pourquoi ne pas en finir avec ces anniversaires et les laisser dans l'oubli? Cela serait plus simple et plus commode.

8e ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE JUILLET.

Dispositions générales. — Des distributions de secours seront faites à domicile, le 27 juillet, dans les douze arrondissements de Paris.

Sur le terre-plein du Pont-Neuf seront dressés trois grands mâts portant des bannières aux couleurs nationales.

Le samedi, 28. — Des salves d'artillerie seront tirées de l'hôtel des Invalides, à six heures du matin et à six heures du soir.

Des services funèbres en mémoire des citoyens morts, en 1830, pour la défense des lois et de la liberté, seront célébrés à dix heures du matin dans les édifices consacrés aux différents cultes; pendant la durée de ces services, les bannières du Pont-Neuf seront voilées de crêpe.

Les sépultures du Louvre, de la rue Froimanteau, du Champ-de-Mars et du marché des Innocents seront décorées d'attributs funèbres et illuminées le soir.

Le dimanche, 29. — Des salves d'artillerie seront tirées à l'hôtel des Invalides à six heures du matin et à six heures du soir.

DIVERTISSEMENTS. — Champs-Élysées. — Dans le Grand-Carré des Champs-Élysées, des représentations de pantomimes militaires seront données sur les deux théâtres, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit. Dans la salle ronde, contiguë au Grand-Carré, un orchestre d'harmonie exécutera des symphonies concertantes. Un mât de cocagne sera élevé au milieu du Grand-Carré. Quatre orchestres de danse y seront établis.

Avenue des Champs-Élysées, et barrière de l'Étoile. — A partir du Rond-Point jusqu'à la barrière de l'Étoile, la grande avenue sera décorée de quatre-vingt-six colonnes ornées, portant chacune le nom d'un des départements de la France.

Des colonnes triomphales seront placées au Rond-Point des Champs-Élysées et aux abords de l'arc de l'Étoile. Ce monument sera couronné

littains. La peste désolait Naples, et l'évêque de Bénévent, depuis long-temps en paradis, intercédait auprès de Dieu: « Si tu consens à être toi-même frappé de la peste, répondit le Tout-Puissant, Naples sera délivrée. » Le saint n'hésita pas; le fléau cessa, mais Dieu se contenta de marquer d'un bubon de peste la joue du buste de Pouzzol. « Voyez encore, me dit le capucin, voyez cette ligne qui indique que le nez a été rapporté. » Les Sarrasins, maîtres de Naples, avaient cassé le nez de la sainte image et l'avaient jeté dans la mer. Long-temps après, un pêcheur le ramena dans ses filets; mais ignorant le prix de sa trouvaille, il la rejeta dans les flots. Une seconde, une troisième fois, il n'apporta que ce morceau de marbre, en quelque lieu qu'il jetât ses filets. Alors un enfant de deux mois, qui n'avait pas encore parlé, s'écria prophétiquement: « C'est le nez de saint Janvier! » On rapprocha le nez et il se rajusta de lui-même.

J'ai été témoin à Naples d'un autre miracle moins connu, et qui cependant n'est pas moins étonnant que celui de saint Janvier, et, comme lui, se répète tous les ans à l'église de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Sous le porche de cette église était un grand crucifix de bois, la tête couverte de cheveux véritables. En 1439, pendant le siège de Naples par Alphonse d'Aragon, un boulet fut dirigé sur la tête du crucifix. Le christ baissa la tête; le boulet passa et ne rencontra que la muraille. C'était beaucoup déjà d'avoir baissé la tête; aussi le christ ne la releva pas, et elle est restée penchée sur l'épaule. Le boulet sacrilège est pendu dans l'église, près de la sacristie; quant au crucifix miraculeux, on l'a placé dans une tribune élevée. Là, toute l'année, il reste couvert d'un rideau; mais le 26 décembre on l'expose à l'adoration des fidèles, qui défilent devant lui et reçoivent des mains d'un prêtre un peu de coton qui l'a touché, et qu'ils conservent précieusement. Mais voici le nouveau miracle. Quand on découvre le crucifix, il a des cheveux longs comme ceux d'une femme; l'archevêque les coupe en grande cérémonie, et pendant l'année ils repoussent, pour être coupés de nouveau au mois de décembre suivant.

Il y a des gens, à la vérité, qui remarquent que le christ reste couvert toute l'année, ce qui doit être très-favorable à la pousse des cheveux.

ERNEST BRETON.
(Le Siècle.)

d'une décoration représentant le Génie de la France dans un char de triomphe.

Barrière du Trône. — A la barrière du Trône, il y aura un théâtre de pantomimes, quatre orchestres de danse et un mât de cocagne.

Fête sur le bassin de la Seine, entre le Pont-Royal et celui de la Concorde.

Le pont de la Concorde et ses abords sur le quai d'Orsay seront ornés d'une vaste décoration.

A une heure, joutes sur l'eau, courses en barques, et plusieurs autres divertissements nautiques.

A cinq heures, M. Margat fera une ascension en ballon, au port d'Orsay.

Concert du jardin des Tuileries. — Un grand concert d'harmonie sera exécuté dans le jardin des Tuileries, à sept heures.

Feu d'artifice et fête nocturne. — A neuf heures, la décoration du pont de la Concorde sera illuminée; il sera tiré un grand feu d'artifice, trois ballons lumineux seront lancés, des barques pavoisées et illuminées parcourront le bassin de la Seine.

A la même heure, un autre feu d'artifice sera tiré à la barrière du Trône. L'Hôtel-de-Ville, l'arc-de-triomphe de l'Étoile et les décorations qui y seront établies, les Champs-Élysées et tous les édifices publics seront illuminés.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DE JUILLET.

PROGRAMME DES FÊTES.

Journée du 28. — De 6 à 8 heures du matin, la grosse cloche de la cathédrale sonnera le glas.

A 10 heures du matin, un service sera célébré dans l'église métropolitaine, pour les citoyens qui ont succombé dans les journées de juillet 1830; les autorités civiles et militaires y seront invitées.

Un service sera également célébré, à 11 heures du matin, dans l'église réformée.

Un autre service aura lieu à 8 heures, dans le temple israélite.

Journée du 29. — Le dimanche 29, au lever et au coucher du soleil, il sera tiré une salve de 21 coups de canon.

A 7 heures du matin, revue des troupes de la garnison sur la place Louis-le-Grand.

A 4 heures du soir, des joutes auront lieu entre le pont Tilsitt et le pont en fil de fer.

De 7 à 8 heures du soir, les musiques des régiments exécuteront des symphonies sur la place Louis-le-Grand, la place des Terreaux et au Jardin-des-Plantes.

A 8 heures 1/2, un feu d'artifice sera tiré de dessus le pont Tilsitt.

A 9 heures, illumination des édifices publics.

M. le lieutenant-général commandant la 7e division militaire a bien voulu donner son approbation à celles des dispositions du présent programme qui rentrent dans ses attributions. Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 21 juillet 1838.

Le maire de la ville de Lyon,
CHINARD, adjoint.

STATISTIQUE.

COMPOSITION, RECRUTEMENT DE LA COUR DE CASSATION.

La nomination récente d'un député aux fonctions d'avocat-général près la cour de cassation a soulevé une discussion qui n'est pas sans importance. On s'est plaint avec raison que ce tribunal suprême soit une sorte de Capharnaüm où l'on enterre les députés bien pensants.

La cour de cassation est composée de quatre présidents, de quarante-cinq conseillers, d'un procureur-général et de six avocats-général.

Cinq présidents et conseillers doivent à l'élection populaire leur entrée au tribunal de cassation. Ils y siègent déjà depuis long-temps lors de la réorganisation du mois de germinal an VIII. Ces cinq vieux débris de nos assemblées législatives sont encore aujourd'hui les plus fortes têtes de la cour dont ils font partie depuis plus de quarante ans.

Deux conseillers seulement doivent leur titre à l'Empire.

Vingt-deux ont été promus par la Restauration.

Vingt-un doivent leur titre au gouvernement né de la révolution de juillet.

Quant au parquet, le premier avocat-général date de la Restauration. Tous les autres membres ont été nommés depuis 1830.

Sous la République, c'était par l'élection que se recrutait la cour suprême; l'Empire n'appela à ce degré supérieur de l'échelle judiciaire que des magistrats et des juristes d'une réputation et d'un mérite incontestés. Pendant la Restauration, le mode de recrutement ne fut pas le même. La cour de cassation sembla n'être faite que pour récompenser des dévouements politiques, et malheureusement, depuis 1830, la même influence ne s'est que trop souvent manifestée.

Sur les vingt-deux magistrats de la Restauration, un a été nommé en sa qualité de parlementaire émigré, un autre à cause de son titre de ministre impérial disgracié; six ont dû leur promotion à leur titre de député, un à sa qualité de pair de France. Quatre sont passés à la cour après avoir été quelques mois ou même quelques semaines à la chancellerie en qualité de secrétaires-général; sept sont sortis de la magistrature parisienne et particulièrement du parquet. Un seul a été pris en dehors de Paris, c'était l'ancien procureur-général près la cour impériale de Rome; enfin, un doit son titre à l'honneur qu'il eut, il y a 45 ans, de défendre Marie-Antoinette.

Depuis juillet les abus n'ont pas été moins grands. Deux pairs de France ont été appelés à la cour de cassation; sept députés ont obtenu la même faveur, ainsi qu'un ancien ministre ex-député, et aujourd'hui pair. Le premier président impérial de la cour de Paris en 1815, un avocat, enfin neuf magistrats ont comblé les vides faits par la mort. Sur les neuf, cinq sont sortis de la magistrature parisienne, et seulement quatre magistrats des départements ont acquis par leurs talents le poste élevé qu'ils occupent.

Dans le parquet, sur sept membres qui le composent, cinq ont été pris dans la chambre des députés, un dans le parquet de Paris; le dernier enfin a été appelé de Rennes où il était procureur-général.

Ainsi vingt-deux membres étaient pairs ou députés lorsqu'ils ont été appelés à la cour de cassation, quatre secrétaires de ministre, et un ex-ministre. Ainsi donc la moitié doit sa position à la politique et non à des titres de magistrature.

Paris, 24 juillet 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les deux puissances rivales qui se disputent les restes de l'empire ottoman se font la guerre à coups d'incendie, en attendant que les puissances européennes leur permettent de se la faire à coups de canon. A un incendie qui éclate à Constantinople, il est aussitôt répondu par un incendie qui éclate au Caire. Le grand-seigneur aura eu, dans tous les cas, le mérite de l'invention; car on vient d'arrêter à Alexandrie celui qui mit le feu à une frégate égyptienne, il y a un mois; c'était un Turc de Constantinople. Dans l'incendie du Caire, qui a commencé par le quartier franc, les

soldats turcs, au lieu de porter secours, laissaient faire aux flammes, en disant que c'était Dieu qui punissait les blâmes la discipline, ordonna que ceux qui resteraient oisifs fussent jetés dans les flammes afin d'en augmenter l'intensité, et par ce moyen hâter la ruine des infidèles. Les soldats turcs n'ont pas trouvé de leur goût cette palme du martyre que voulait leur octroyer leur commandant, et ils se sont mis à l'œuvre sans marmurer. Il est vrai de dire que s'ils ont beaucoup sauvé ils ont encore plus pillé.

A voir les conférences de police qui se tiennent chez M. le préfet et qui se continuent en quelque sorte au ministère de l'intérieur avec les chefs des états-majors de la garde nationale, on pourrait croire que le cabinet est en voie de découvertes qui pourront donner de la besogne aux fidèles de la noble chambre; il ne circule que des bruits vagues, mais qui seraient très-alarmants si l'on ne connaissait l'exagération habituelle des faiseurs de rapports dans des circonstances données. Il paraît que les anniversaires échauffent toujours les partis et font rêver révolutions. C'est ainsi que M. de Montalivet explique la conversation qui, rédigée trop fidèlement, est devenue une circulaire qu'on a cru devoir démentir.

Nous ne doutons pas que l'année prochaine, tous ces rapports de police à la main, M. Barthe ou son sosie ne vienne justifier le gouvernement de ne pas demander le crédit habituel pour une dangereuse commémoration.

Il n'était bruit ce matin dans les casernes de la capitale que d'une concentration de troupes sur les frontières du Nord et de l'Est. Il paraît qu'elle s'opérerait par la formation de quatre grandes divisions sous le commandement en chef du duc d'Orléans. Le maréchal Gérard aurait comme jadis celui de Valenciennes ou premier corps. Il paraît que cette mesure a été demandée par le roi Léopold, ne pouvant contenir le mouvement des populations alarmées par la présence des contingents de la confédération germanique. Si nous sommes bien informés, cette parade militaire serait exécutée d'accord avec l'Angleterre et la Prusse, et servirait de base aux réclamations soumises à la conférence de Londres. M. Molé disait hier au général... qui se plaignait de ne pas avoir de commandement: « Vous voyez bien qu'il n'y a rien de sérieux dans toutes ces démonstrations, et qu'il ne s'agit au fond que d'une liquidation de la dette hollandaise-belge. »

Depuis l'arrivée de M. le capitaine commandant l'Hercule, il y a eu plusieurs réunions au ministère de la marine où cet officier-supérieur a été appelé. Il est question, dit-on, d'un nouvel armement pour compléter la division de la station française dans les mers du Sud. On assure que des ordres sont en voie d'exécution à Toulon et à Brest, et que le conseil des ministres s'est vivement prononcé pour cette augmentation de nos forces navales. Mais les dépenses exagérées de la promenade que vient de faire le duc de Joinville à bord de l'Hercule, ont singulièrement outrepassé les prévisions du budget, et sont devenus un embarras du moment. La liste civile avait promis de prendre une partie à sa charge; mais elle a si bien étudié les chapitres du budget, qu'en fin de compte elle a trouvé que tout s'était fait pour le pays, et que le pays devait seul payer les frais. L'amiral, malgré son dévouement aveugle, a trouvé la conclusion de la liste civile un peu dure pour son département. Quant à l'armement, le conseil a été unanime pour déclarer qu'au besoin il en ferait un cas de crédits extraordinaires à demander aux chambres.

Le commandant de l'Hercule et son état-major ont été présentés au roi par M. le ministre de la marine, et ont été invités au dîner de famille et au spectacle à Neuilly. Il n'est sorte de prévenances dont il n'ait été personnellement l'objet. La reine surtout lui a témoigné combien elle était sensible aux soins empressés dont il avait environné le prince son fils. M. Cazy a reçu avec une rare modestie tous les témoignages d'estime qu'on lui prodiguait, et il a remercié le roi d'avoir été choisi pour présenter notre pavillon et un fils du roi aux diverses nations qui se sont montrées si désireuses d'une alliance avec la France nouvelle.

La promotion de M. Cazy au grade de contre-amiral est une dette arriérée que l'on peut acquitter sans crainte que l'opinion de la marine y voie un tour de faveur. M. Cazy est placé dans l'estime de ses camarades de manière à ne pas soulever de prétentions jalouses.

La navigation du Danube n'est pas l'une des moindres difficultés dont se complique la question d'Orient, à raison des prétentions et des actes de la Russie. Voici ce que publie à ce sujet le Times avec une modération et un langage qui ne laissent rien perdre à la réalité des griefs:

CONSTANTINOPLE, 26 juin. — Deux ans se sont écoulés depuis la discussion à laquelle donna lieu l'exaction d'un péage pour les navires entrant dans le Danube, entre les cours de Londres et de Vienne et celle de Saint-Petersbourg. La Russie eut d'abord cette occasion aussi peu de raison qu'à l'ordinaire de se plaindre du manque de modération et de soumission de la part des deux autres cabinets. La question principale, la validité de son droit à une acquisition aussi importante que celle qui lui donne le contrôle sur deux des principales branches du commerce européen, cette question, dis-je, resta sans solution de la part des puissances auxqueltes, avant d'entreprendre la guerre contre la Turquie, la Russie avait solennellement promis de s'abstenir de tout agrandissement aux dépens du territoire ottoman. Le droit d'obliger les bâtiments de toute nation, chargés pour un des ports russes sur le Danube, de faire leur quarantaine dans un lieu où le climat est si malsain, qu'à peine pourrait-on citer un navire qui n'y ait perdu la majeure partie de son équipage, ne lui fut même pas contesté. Le droit de faire payer un droit à tous les bâtiments, comme reconnaissance de la souveraineté de la Russie sur les bouches du Danube, fut également laissé sans solution, et cependant des concessions d'une si haute importance furent considérées comme peu de chose par les hommes d'état anglais et autrichiens, comparativement à la déclaration qu'ils oblièrent de la Russie, que le paiement d'un péage pour les bâtiments qui entreraient dans le Danube était un abus commis par les autorités subalternes, et qui ne se renouvellerait pas à l'avenir.

BLOCUS DE BUENOS-AYRES. — Nous avons publié récemment les nouvelles apportées de Plata par le *Bisson*, et annonçant l'acceptation des conditions proposées par l'amiral Leblanc, et la levée du blocus de Buenos-Ayres. Il paraît que ces nouvelles sont prématurées, car voici ce que nous lisons dans une feuille anglaise :

« La nouvelle que l'on disait apportée par le *Bisson*, de l'acceptation par le général Rosas des termes que lui avait proposés l'amiral français, n'est pas exacte. Nous avons reçu des nouvelles de Rio-Janeiro qui vont au-delà de celles apportées par le *Bisson*; elles ne disent pas un mot de cet arrangement. Un négociant qui arrive de Rio nous assure positivement que les choses restaient dans le même état. Il est probable cependant, d'après les concessions faites par le général Rosas, que le blocus cessera bientôt. »

Une autre feuille anglaise, le *Morning Post*, contient ce qui suit :

« Par suite de divers documents officiels publiés dans la *Gazette de Buenos-Ayres* du 14 mai, nous remarquons que le président Rosas commence à faire à l'amiral français des concessions qui auront pour effet de faire lever le blocus. L'amiral Leblanc, dans une lettre du 5 mai, accuse réception d'une communication que lui a faite le général Rosas, dans laquelle ce dernier lui annonce qu'il vient d'exempter du service de la milice les Français, qui avaient été forcés de prendre les armes, et qu'il vient de rendre à la liberté M. P. Lavie. L'amiral français n'a pas voulu s'en tenir à une vague assurance que de pareils faits ne se renouvelleront plus, et, connaissant bien le caractère du président, il a exigé de lui des garanties. Il exige d'abord un traité provisoire, en attendant que les gouvernements de France et de Buenos-Ayres aient conclu un traité définitif et permanent pour l'arrangement futur des affaires entre les deux pays. Il demande, en outre, des indemnités pour les citoyens français qui ont subi de mauvais traitements de la part du gouvernement de la république argentine. Le montant de ces indemnités est laissé à l'appréciation d'arbitres. L'amiral ajoute qu'il sera permis au président d'adresser telles observations qu'il jugera convenables, et de faire telles propositions qu'il croira devoir faire au roi des Français. Enfin, il termine en disant que son devoir l'oblige à quitter la rivière de la Plata et d'aller se reposer à Rio-Janeiro; que des ordres sont donnés au commandant de l'escadre de retirer ses forces et de lever le blocus aussitôt que les conditions qu'il impose auront été accomplies. »

Variétés.

CHARLES SCAVRONSKI.

(Suite et fin.)

II.

Le lendemain, Charles Scavronski fut conduit dans ce vieux palais du Kremlin, histoire écrite en pierre et plus ancienne que la chronique de Nestor. Pierre Ier était vêtu comme la veille en simple soldat. Debout devant lui se tenait une femme à la taille élevée, aux lèvres dédaigneuses, au regard fier et imposant. Une croix d'or, attachée à un ruban blanc, avec cette inscription : « Par amour et fidélité pour mon pays, » pendait sur sa poitrine, et l'on pouvait découvrir sur sa physionomie ces traits frappants, indices de l'élévation de son âme, et qui, dans une condition misérable, avaient révélé au tzar son mérite. Elle portait ce vieux costume national, si élégant et si pittoresque, que Catherine II, autant par coquetterie que par politique, conservait encore à la fin du dix-huitième siècle. Etranger aux puériles va-

nités du cérémonial, Pierre Ier, pour amener son peuple, par son exemple, à des réformes plus promptes et plus efficaces, s'était, en apparence au moins, interdit toutes les délicatesses de la table et toutes les commodités de la vie. Un fauteuil de fer, enrichi de pierres précieuses, qui lui avait été envoyé par le roi de Perse, était le seul objet de luxe dont il se servait, et l'ameublement plus que modeste de la salle où il se trouvait accusait l'orgueilleuse indifférence d'un homme qui répudiait les pompes extérieures comme inutiles à sa puissance, et qui n'aspirait à paraître grand que par son génie.

— Scavronski, dit-il au Livonien, auquel il avait ordonné qu'on laissât ses guenilles, je t'avais promis hier de te faire voir ta sœur, et j'ai voulu te tenir fidèlement parole... Tiens, ajouta-t-il, en lui montrant la tzarine, connais-tu cette femme ?

Le jeune homme regarda l'ancienne vivandière avec une inexplicable surprise.

— Catherine... murmura-t-il d'une voix tremblante.

L'impératrice, de son côté, était restée stupéfaite, et ce ne fut pas sans de difficiles efforts qu'elle réussit à maîtriser son émotion.

— Quel est cet homme... demanda-t-elle.

— Ton frère, dit le tzar.

— Mon frère... Allons donc ! un pauvre, un mendiant... Ne croyez pas cela, sire...; ma famille était noble, mon père était gentilhomme.

— Ton père était gentilhomme, il est vrai, reprit le Livonien; mais la mère était esclave... Enfants naturels, nous n'avons jamais été légitimés. Ne feins pas l'ignorance, Catherine... ta mémoire n'est pas tellement ingrate que tu ne te rappelles plus le petit village de Ringen... Et peut-être, aujourd'hui que le sort t'a favorisée, regrettes-tu ces temps obscurs que les agitations de la vie n'avaient pas encore tourmentés... Avoue-le, les réminiscences du passé viennent parfois attrister ton bonheur, et tu ne te souviens pas sans mélancolie de ces jours où, pauvres orphelins, nous allions pleurer sur l'humble tombe élevée à notre mère dans le cimetière de Dorpat.

— Et prier dans l'église de St-Ambroise... murmura involontairement la tzarine qu'avaient attendrie ses souvenirs.

— La nature t'a trahie, interrompit Pierre. Cet homme est ton frère... Allons, Charles, baise la main de l'impératrice et embrasse ta sœur.

— L'impératrice ! s'écria le jeune homme consterné... Oh ! tu as bien raison, tu n'es pas ma sœur... tu ne dois pas te ressouvenir de moi... tu ne peux pas m'aimer... un trône, une couronne ne font-ils pas tout oublier ?... Tu n'as plus d'autre amour que l'ambition, et le prestige de grandeur qui t'environne a rendu ton cœur insensible... Adieu, Catherine; fais-moi donner quelques roubles, et je pars à l'instant pour mon pays.

— Adieu, Charles ! murmura la tzarine, en laissant tomber une larme.

— Et tu consentirais à ce qu'il partît ? s'écria Pierre Ier, qui à sa férocité naturelle mêlait parfois d'étranges boutades de sensibilité. Allons, pas de fausse honte ! Tu étais vivandière quand je t'ai connue, Catherine ; pourquoi ton frère rougirait-il de sa pauvreté ? Si Scavronski a du talent, il fera son chemin tout seul, sinon je l'anoblirai... Charles, ajouta-t-il en s'adressant au Livonien, tu ne t'attendais guère, n'est-ce pas ? à trouver dans le palais du Kremlin une *erb-magden*, la fille d'une esclave suédoise, la servante du ministre Gluck... Sa beauté, cependant, n'a pas été la seule cause de sa fortune, et son élévation est le prix insuffisant d'impayables services... Elle m'a sauvé la vie et la gloire sur la rivière du Pruth, et je l'ai faite impératrice ; car le mérite, et non la naissance, doit servir de degré pour monter au trône.

Cette particularité extraordinaire éclaircit les doutes et mit fin aux contestations qu'avait provoquées la naissance de Catherine Ier. Charles Scavronski fut créé comte. Il épousa une illustre famille moscovite. Son nom, obscurci par celui de sa sœur, n'obtint pas une ligne dans l'histoire.

Quant à Catherine Ier, chacun sait que, conformément aux dispositions testamentaires de Pierre Alexiowicz, elle régna après lui, de concert avec ce Menzikoff, qui avait été le premier instrument de sa grandeur, et qui devait, sous Pierre II, trône les mœurs licencieuses de la vivandière. Ignorante et à de mâles passions, les succès de sa politique et l'affermissement de son autorité.

Un demi-siècle plus tard, Catherine II, étrangère comme elle, apporta en Russie des qualités aussi brillantes ; elle ne la dépassa que par ses crimes.

BÉNÉDICT G.
(Bon Sens.)

DÉCÈS DES 20 ET 21 JUILLET.

Jean-Antoine Mondel, 44 ans, menuisier, impasse rue Vieille-Monnaie, 3. — Jean-Baptiste Deloy, 62 ans, hôtelier, rue St-Dominique, 5. — Augustine Lebrechèque, fille de Joseph, 8 ans, menuisier, rue des Deux-Angles, 11. — Joseph-Louis Michel, 51 ans, affaneur, rue de la Reine, 48. — Françoise Jacquet, fille de défunt, 61 ans, journalière, célibataire, rue Grôlée, 4. — Jean-Baptiste Ducaruge, fils de Joseph, 10 ans, rentier, rue Mercière, 12. — Benigne St-Didier, veuve Viallet, 66 ans, sans état, rue des Bouchers, 11. — Marie-Anne Sponton, veuve Dupéret, 68 ans, rue du Pérat, 10. — Constance Didier, femme Magot, 46 ans, fabricant de tulles, côte des Carmélites, 1. — Claude-Joseph Allard, fils de César, 22 ans, fabricant d'étoffes, quai Bourgneuf, 114, noyé le 20.

Hôpitaux, 14. — Enfants au-dessous de sept ans, 6.

Des 22, 23 et 24 juillet.

Marie-Amable Marietton, fille de Louis, 10 ans, épicière, à la Croix-Rousse. — Jeanne Giroux, fille de Jean-Marie-Claude, 18 ans, religieuse, rue Clos-des-Chartreux, 21. — George-Antoine Fouillat, 54 ans, fabricant d'étoffes, rue des Prêtres, 28. — Jean-Baptiste Thomas, 50 ans, crocheteur, rue Saint-Georges, 64, noyé le 19. — Louise Regaudiat, femme Janin, 50 ans, tailleur, rue des Farges, 18. — Gabrielle Plantier, femme Santonax, 27 ans, fabricant de peignes, rue Basses-Verchères, 4. — Hôpitaux, 27. — Enfants au-dessous de 7 ans, 6.

BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET.

Cinq pour cent	111 50	111 50	111 50	111 50
— fin courant	111 55	111 40	111 53	111 40
Quatre pour cent	105 50			
Trois pour cent	80 83	80 90	80 83	80 90
— fin courant	80 95	80 95	80 85	80 95
Bontes de Naples	99 15	99 15	99 5	99 5
— fin courant	99 25	99 23	99 20	99 20
Caisse hypothécaire	805 75			
Actions de la Banque	2650			
Quatre Canaux	1250			
Emprunt d'Italie	»			

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 27 juillet 1853. — 1^o LA MUETTE, opéra. — 2^o Mlle Adélaïde. — Sept heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1113) Samedi vingt-huit courant, à dix heures du matin, au bord de la gare de Perrache, près du chemin de fer, il sera vendu judiciairement une très-grande quantité de charbons de terre, divers outils et mesures, et quelques meubles, tels que garde-robe, bureau et tables.

Le lundi suivant, sur la Grande-Place de la Croix-Rousse, à dix heures du matin, il sera vendu 700 hectolitres environ de charbon de terre et quelques outils ; le tout au pré-judice de Dumas et Co. ENGLER.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1666) A VENDRE

LA TERRE DE VIRRIEUX.

Située sur les communes de St-Germain-Laval, Pommiers, Verrières et Cussy (Loire).

Elle se compose :

1^o D'une maison de maître moderne, vastes caves, cuvier, jardins, bois anglais, allées et promenades, vergers, prairies, vignes, bois taillis, chênes et pins ;

2^o De quatre fermes considérables et contiguës, à quelques minutes de la maison.

L'immeuble, formant en totalité cinq corps de domaine, présente une superficie de 247 hectares environ.

Cette propriété, située sur la route de Roanne à Montbrison, n'est qu'à trois lieues du chemin de fer de Lyon, où l'on arrive dans six heures de marche ; à même distance de Feurs, route de Paris à Marseille, et à deux lieues de Boën, route de Lyon à Bordeaux ; elle présente ainsi de toutes parts des abords faciles.

On donne toutes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, à MM. Auguste et Alexandre Delaye, propriétaires, et pour les conditions, à M^e Charvériat, notaire, rue Clermont, à Lyon.

ANNONCES DIVERSES.

(5001) A VENDRE. — Poêle en fonte à plusieurs trous, propre à faire la cuisine. S'adresser chez M. Rambaud, rue Tupin, n^o 8.

(2034) A VENDRE. — Un cabinet de lecture, composé des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, ayant une belle clientèle, et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à M. Fournel, arbitre de commerce, place du Concert, n^o 5, d'une heure à trois.

(4989) A AMODIER. — Un vaste bâtiment situé à Dijon, entre la route de Lyon et le canal, propre à tout genre d'entrepôts, roulage ou établissements industriels. Ce bâtiment, ayant 174 pieds de long, contient des caves sous toute sa longueur, dont une de 80 pieds avec entrée pour les fortes pièces, un rez-de-chaussée, premier et second étages, le tout disposé soit pour des appartements, soit pour des magasins. Le clos contient plus d'un hectare, ayant déjà un hangar de 75 pieds sur la ligne du canal, et qui peut être continué de 265 pieds de longueur sur ladite ligne. L'intérieur du bâtiment, n'étant pas encore distribué, le serait au gré et pour l'usage de l'amodiateur.

S'adresser à Dijon, rue des Forges, 16, à MM. Gaguères.

Avis essentiel pour Vaise.

M. Théband, avocat et ancien avoué, place St-Jean, n^o 6, à Lyon, cédant aux pressantes sollicitations qui lui sont faites par plusieurs personnes des plus notables de Vaise, ses clients, d'établir une succursale dans leur cité pour les affaires contentieuses, tant civiles que commerciales, prévient les habitants de cette commune et des communes voisines qu'il vient d'ouvrir un cabinet à Vaise, maison Faure, route du Bourbonnais.

Il se chargera, comme à Lyon, de toutes espèces de recouvrements sur Lyon et les départements voisins, des poursuites et diligences devant le tribunal de commerce et devant les justices de paix, des ventes d'immeubles, prêts et emprunts sur hypothèque. Sa qualité de directeur de la banque immobilière le mettra à même de satisfaire à toutes les demandes et propositions qui lui seront faites relatives à ce genre spécial d'opérations.

S'adresser, à Vaise, à l'adresse précitée, ou à Lyon, place St-Jean, n^o 6. (8000)

(4998) On trouve toujours dans les chantiers de Monnet et Carrichon, à Lyon, quai Ste-Marie-des-Chaines, une très-grande quantité de bois à brûler de toutes les qualités, que l'on vend au-dessous du cours pour cause de cessation de commerce.

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fleurs blanches, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.

(5002) A VENDRE, pour cessation de commerce. — Fonds de café-cabaret, très-bien situé, agencé à neuf. S'adresser au bureau du journal.

(4999) A VENDRE. — Voiture et cheval de voyage. S'adresser hôtel Bayard, rue Tupin.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

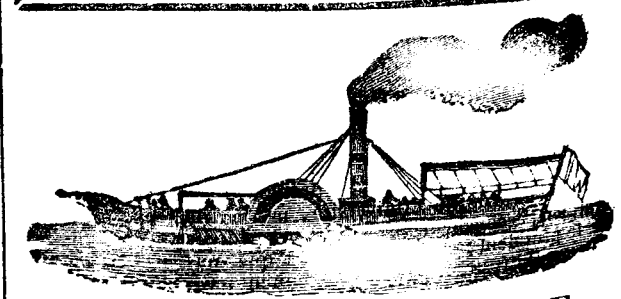
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (3445)



FOIRE DE BEAUCAIRE.

Les BATEAUX A VAPEUR de la compagnie de l'Aigle partiront pour VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE et ARLES, les 17, 20, 23 et 29 juillet, à cinq heures du matin, de la chaussée Perrache.

Les bureaux sont situés quai de Retz, n^o 45. (2035)

GYMNASE-LYONNAIS.

Vendredi 27 juillet 1853. — 1^{re} représentation de M. Odry. — 1^o QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MOUTONS, vaud. — 2^o LE CHEVREUIL, vaud. — 3^o M. CHARPOLARD, vaud. — Six heures 1/2.